

---

# **DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet de parc éolien communautaire Viger-Denonville sur  
le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup  
par Parc éolien communautaire Viger-Denonville, S.E.C.**

**Dossier 3211-12-182**

**Le 20 avril 2012**

*Développement durable,  
Environnement  
et Parcs*

**Québec** 

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de parc éolien communautaire Viger-Denonville par Parc éolien communautaire Viger-Denonville, S.E.C., constitué de la MRC de Rivière-du-Loup et Innergex énergie renouvelable inc. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

## 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2011-01-27	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2011-02-10	Délivrance de la directive
2011-11-29	Réception de l'étude d'impact
2012-02-09	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2012-02-13	Réception des réponses de l'initiateur aux questions et commentaires
2012-03-21	Transmission de la deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2012-03-30	Réception des réponses de l'initiateur à la deuxième série de questions et commentaires

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet mis de l'avant par Parc éolien communautaire Viger-Denonville, S.E.C., une entreprise issue d'un partenariat entre Innergex énergie renouvelable inc. et la MRC de Rivière-du-Loup, a été retenu dans le cadre du troisième appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution en décembre 2010.

Il consiste à aménager un parc éolien de 12 éoliennes pour une puissance installée totale de 24,6 MW dans la région du Bas-Saint-Laurent, sur le territoire des MRC de Rivière-du-Loup et plus précisément sur le territoire des municipalités de Saint-Paul-de-la-Croix et de Saint-Épiphane. La superficie du parc éolien représente 865 ha. Il est situé dans un secteur agroforestier et est entièrement en territoire privé.

En plus des éoliennes, le projet comprend la construction des infrastructures connexes, telles que les chemins d'accès et un réseau collecteur reliant chaque éolienne à un poste de raccordement élévateur de tension. Le coût du projet est évalué à 75 M\$. Pendant la phase de construction, environ 50 emplois seront créés. La mise en service du parc éolien est prévue en 2013.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Transports;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- le ministère des Services gouvernementaux;
- le ministère du Tourisme;
- la Société Radio-Canada;
- Environnement Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE VIGER-DENONVILLE, S.E.C. *Parc éolien communautaire Viger-Denonville – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 – Rapport principal*, par Pesca Environnement, 28 novembre 2011, pagination multiple, 2 annexes;

- PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE VIGER-DENONVILLE, S.E.C. *Parc éolien communautaire Viger-Denonville – Étude d’impact sur l’environnement – Volume 2 – Documents cartographiques*, par Pesca Environnement, 28 novembre 2011;
- PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE VIGER-DENONVILLE, S.E.C. *Parc éolien communautaire Viger-Denonville – Étude d’impact sur l’environnement – Volume 3 – Études de référence*, par Pesca Environnement, 28 novembre 2011, pagination multiple;
- PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE VIGER-DENONVILLE, S.E.C. *Parc éolien communautaire Viger-Denonville – Étude d’impact sur l’environnement – Volume 4 – Questions et commentaires*, par Pesca Environnement, 13 février 2012, 30 pages et 6 annexes;
- PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE VIGER-DENONVILLE, S.E.C. *Parc éolien communautaire Viger-Denonville – Étude d’impact sur l’environnement – Volume 5 – Question et commentaires*, par Pesca Environnement, 30 mars 2012, 11 pages.

L’analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l’étude d’impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 10 février 2011. De plus, l’initiateur s’est engagé à déposer un résumé de l’étude d’impact avant le début de la période d’information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d’audiences publiques sur l’environnement.

#### **RECOMMANDATION AU MINISTRE**

Considérant que l’étude d’impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu’elle soit rendue publique et que soit entreprise l’étape d’information et de consultation publiques.



**Marie-Eve Fortin**, Biologiste M. Env.  
Chargée de projet  
Service des projets en milieu terrestre